

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles
Note d'orientation
Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne:
Affaires juridiques et conformité
Comptabilité réglementaire
Crédit
Détail
Haute direction
Opérations
Pupitre de négociation
Vérification interne

Personne-ressource :
Bruce Grossman
Analyste de l'information, Politique
de réglementation des membres
416 943-5782
bgrossman@iiroc.ca

09-0148
Le 15 mai 2009

Liste des titres admissibles à une couverture réduite

Liste des titres admissibles à une couverture réduite (« LTACR »)

Vous trouverez ci-joint, comme pièce [jointe n° 1](#), la liste des titres admissibles à une couverture réduite (« LTACR ») qui a été établie au moyen des données disponibles pour le trimestre terminé le 31 mars 2009. Cette liste doit être utilisée pour déterminer les titres admissibles à une couverture réduite comme il est prévu à l'alinéa 2(f)(iv) et au paragraphe 12(a) de la Règle 100 pour les courtiers membres du Manuel de réglementation de l'OCRCVM.

Une rubrique distincte indique les titres qui sont admissibles à l'ajout dans la LTACR uniquement parce qu'ils ont des options émises par l'Options Clearing Corporation (« OCC ») à leur égard.

Nous rappelons aux courtiers membres que, en ce qui a trait aux titres donnant le droit d'obtenir, par conversion ou échange, des titres figurant sur la LTACR, la couverture doit se calculer selon l'article 21 de la Règle 100 pour les courtiers membres, Couverture maximale



prescrite pour les titres convertibles, qui prévoit simplement qu'on ajoute au taux de couverture réduite, le cas échéant, la perte à la conversion.

La présente liste remplace à compter du 5 juin 2009 [soit quinze jours ouvrables après la date du présent avis] la dernière LTACR publiée.